

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente juin deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Moissannes, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/06/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

**EXCUSES :** Alain FAUCHER (délégation de vote à Dominique GILLES), Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Alain GONZALES (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2016-072: STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - MODIFICATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que les services de la Communauté de Communes de Noblat ont travaillé avec les services de la Préfecture afin de mettre complètement à jour les statuts de l'Intercommunalité de Noblat pour prendre en compte les lois du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) mais aussi pour décliner dans les statuts des choix des politiques publiques communautaires.

De plus, Monsieur le Président rappelle que la loi MAPTAM a donné aux Conseils Communautaires l'obligation de définir l'intérêt communautaire par délibération et cet intérêt communautaire n'a plus à apparaître dans les statuts.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de statuts.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
32 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve le projet de statuts joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 05/07/16

Publié ou notifié

Le : 05/07/16

Le Président,  
  
Alain DARBON



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

2016-072-STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT-MODIFICATIONS

---

Date de transmission de l'acte : 05/07/2016

Date de réception de l'accusé de  
réception : 05/07/2016

---

Numéro de l'acte : 2016-072 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160630-2016-072-DE

---

Date de décision : 30/06/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalité